



Le PSC1 au Collège, ça démarre !

- **LES TEXTES OFFICIELS : Socle commun de connaissances et de compétences**

Dans la partie 6 « les compétences sociales et civiques », au paragraphe A « vivre en société », il est stipulé que chaque élève doit « connaître les gestes de premiers secours » et « être capable de porter secours ».

- **L'APPRENTISSAGE AUX GESTES DE PREMIERS SECOURS :**

Dans le cadre du projet d'établissement et des actions liées à l'éducation à la santé et à la citoyenneté, une formation à la prévention et aux secours civiques de niveau 1 va être dispensée pour la troisième année aux élèves des 3 classes de 4^{ème}. Monsieur Christophe GUILLARD et Madame Virginie LARNICOL, professeurs d'EPS et moniteurs premiers secours encadreront plusieurs sessions à destination des élèves de 4^{ème}.

- **LE PSC1, QU'EST CE QUE C'EST ?**

Il s'agit d'une formation aux gestes de prévention et de secours civiques de niveau 1. L'apprenant acquiert des savoirs, des savoir-faire qui lui permettront de mettre en œuvre une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours. A l'issue de cette formation, un diplôme sera délivré aux élèves qui auront suivi assidûment les différents modules et qui auront participé à des cas concrets.

- **LE PSC1, QU'EST-CE QU'ON Y FAIT ?**

La formation est découpée en 12 parties qui progressivement mettront l'apprenant en situation d'apprendre, de s'entraîner et de mettre en application dans des situations concrètes.

1. La protection
2. L'alerte et la protection des populations
3. L'obstruction des voies aériennes par un corps étranger
4. Les hémorragies externes
5. Les plaies
6. Les brûlures
7. Le traumatisme
8. Le malaise
9. Cas concret
10. La perte de connaissance
11. L'arrêt cardiaque
12. Cas concret de synthèse

- **LE PSC1, COMMENT ON L'OBTIENT ?**

On obtient le certificat de compétences « PSC1 » par :

son assiduité à la formation et sa réussite lors des mises en situation concrète.

Le coût de la formation s'élève à 20,00€. Cette somme est reversée par l'établissement à l'UGSEL REGIONALE (Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique).

A l'issue de la formation, l'élève reçoit un diplôme intitulé : « certificat de compétences de citoyen de sécurité civile-Prévention et secours civiques niveau 1 » ainsi qu'un mémento, petit livret de 60 pages reprenant le contenu du programme PSC1.